



COMMUNIQUÉ

Adoption de mes amendements diminuant le coût des titres des séjours

Des **montants très élevés à destination d'un public disposant pourtant de faibles capacités financières** : c'est le constat que j'ai dressé en conclusion de ma mission d'information sur les taxes sur les titres de séjour.

Représentant souvent au moins 250 euros et parfois plus de 600 euros, l'importance des contributions imposées conduit certaines personnes à ne pas pouvoir s'en acquitter et met à mal leur intégration.

Mais aujourd'hui, des avancées sont à souligner, puisqu'une partie de **mes propositions ont été adoptées** en Commission des finances :

- Passage de **250 euros à 200 euros** pour la délivrance et des titres et leur renouvellement pluriannuel ;
- Passage de **250 euros à 100 euros** pour le renouvellement des titres de séjour d'un an maximum.

C'est une avancée, mais il faut persévérer. Je poursuivrai mon investissement jusqu'à l'examen en séance publique. Je souhaite **obtenir la réduction du tarif total maximum du titre à 350 € environ, au lieu de 609 € aujourd'hui.**



Stella Dupont